

PRELEVEMENT A LA SOURCE : MODE D'EMPLOI

	En N		En N + 1
Aujourd'hui	<p>Perception des revenus Année N</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Versements acomptes par 1/10 (de janvier à octobre) avec solde éventuel sur novembre ou décembre, ou par 1/3 ■ Prélèvement à la source <ul style="list-style-type: none"> • Non libératoire sur revenus de capitaux immobiliers • Libératoire sur plus-values immobilières ■ Pas de prélèvement à la source sur les autres revenus ou plus-values 	<p>Effectué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Banques ▶ Etablissements financiers ▶ Entreprises ▶ Notaires 	<p>Déclaration des revenus Année N + 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de revenus à compléter, ■ Calcul de l'impôt sur le revenu dû, ■ Paiement de l'impôt au Trésor Public sous déduction : <ul style="list-style-type: none"> • Des acomptes versés, • Des prélèvements à la source non libératoires effectués.
Demain (1/1/2019)	<p>Perception des revenus Année N</p> <p>Revenus fonciers : pas de PS mais acomptes à verser Salaire : PS non libératoire Retraite : PS non libératoire Revenus TNS : acomptes mensuels Revenus capitaux mobiliers : PS non libératoire</p> <p>Plus-value mobilière : pas de PS</p> <p>Plus-value immobilière : PS</p>	<p>Effectué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Trésor Public ▶ Employeur ▶ Caisse de retraite ▶ Trésor Public ▶ Banques ▶ Ets financiers ▶ Entreprises ▶ Notaires <p style="text-align: right;">} Changement</p> <p style="text-align: right;">} Pas de Changement</p>	<p>Déclaration des revenus Année N + 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclarations de revenus à compléter ⇒ PAS DE CHANGEMENT, ■ Calcul de l'impôt sur le revenu dû ⇒ aucun changement sur le barème, ■ Paiement du solde d'impôt au trésor public.

PS : Prélèvement à la Source - TNS : Travailleur Non Salarié